

MAIRIE DE LA VERDIERE

N° 03/2015

FIXATION DES MODALITES ET DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATION FONTVIEILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 19 février 2015
 Nombre de conseillers en exercice : 19
 Présents : 17
 Absents : 2
 Procurations : 2
 Votants : 19

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq février à vingt heures,
 Le conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire,
 sous la présidence de Monsieur Hervé CHATARD, Maire
 de LA VERDIERE

Présents : MM. BLANC Laurent, BEN ALI Zaïna, BORDES Catherine, BUISSON Frédéric, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MARIIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, MELLANO Yolène, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANNA Magali, SANDJIVY Sylvie, RIVAL Jean-Christophe.

Absents : DUVAL Denis, ZICKGRAF Didier.

Procuration : DUVAL Denis à M. DE BORDEAUX et ZICKGRAF Didier à H. CHATARD

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°06/2011 du 4 avril 2011, la location de la Salle des associations *Fontvieille* a été réservée uniquement aux personnes en résidence principale sur la commune et le prix de la location a été fixé à 200 €.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le tarif de location et de revoir les modalités de location selon le tableau et le barème ci-dessous.

	Durée	Tarif	Cautions
Habitants de La Verdère	1 jour	200 €	Dommages matériels: 300 € Ménage : 75 €
	Week-end	300 €	
	Grand week-end (VSD)	400 €	
Habitants des communes de la CCPV	1 jour	300 €	Dommages matériels: 500 € Ménage : 75 €
	Week-end	400 €	
	Grand week-end (VSD)	600 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Oui l'exposé de Monsieur Le maire et après en avoir délibéré

DECIDE :

- Que le tarif de la location et la caution à percevoir pour la location de la Salle des associations *Fontvieille* sont fixés selon le tableau et le barème ci-dessus.

ADRESSE :

- La présente délibération à Monsieur le Sous Préfet de Brignoles pour information et enregistrement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire

Hervé CHATARD

Certifié exécutoire le

Reçu en S/Préfecture.....